



DROIT DE DIFFUSION REALISATEUR ADHERENT

Autorisation de diffuser

Je soussigné(e),

membre de l'association TV-Trégor, autorise l'association **TV-Trégor** à diffuser les reportages dont je suis l'auteur et réalisés et validés dans le cadre de l'activité de TV-Trégor.

L'autorisation inclut le fait que ces reportages sont présentés sur la web-TV www.tv-tregor.com ainsi que, potentiellement, dans des festivals ou des manifestations audiovisuelles publiques. Ces reportages pourront éventuellement être diffusés par des chaînes de télévisions hertziennes ou câblées.

L'auteur/réalisateur est bénévole et s'engage à ne réclamer aucune rémunération, que ce soit pour le tournage ou pour la diffusion de ses reportages.

L'auteur/réalisateur se réserve par ailleurs tous les droits d'exploitation de ses reportages en dehors de la diffusion par TV-Trégor.

L'auteur/réalisateur veillera à respecter la législation relative aux droits à l'image vis-à-vis des personnes filmées.

Fait à le

Signature du réalisateur adhérent à TV-Trégor